



Présents : MM. BACCONNET – BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON – CLOAREC - COTTET- DUBOISSET- LENOBLE - MOURLON- POUCHOL- SENETAIRE.

Absents : MM. DEBOUDARD (pouvoir à Mr MOURLON) - MOUILLET

Date de convocation : 11/12/2017.

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni à 20h00 en la salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Mr François BLANCHON, Maire de Charensat.

Mme BACCONNET Chantal a été nommée secrétaire de séance.

- **Remarque sur le précédent compte-rendu** : aucune remarque
- **Approbation du compte-rendu du 28-11-2017** : 8 pour -0 contre – 4 abstentions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fête des écoles le lendemain (19/12/17) à 20h.

- **FIC 2018** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de travaux dans le cadre du FIC pour l'année 2018. Les travaux de renforcement de la voirie communale seront les suivants : du bourg aux Collanges, de la Croix de Roche aux Reliers, route de Chabassière direction Espinasse, Mauchet direction Les Lignièrès, de la Croix des Cardères direction le camping, pour un montant de 23 675,30 € HT. Accord à l'unanimité.

- **Indemnité de Conseil Année 2017 pour le nouveau percepteur** : Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une indemnité de conseil d'un montant de net de 123,84 € à Mr SERREAU. Accord à l'unanimité.

- **ZAD de Chancelade** : Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en date du 6 juin 2016 concernant la création de la « ZAD de Chancelade », parcelles délimitées sur le plan joint, et l'arrêté préfectoral portant création de cette ZAD en date du 13 juillet 2017. Il propose aux membres du Conseil Municipal l'extension de la ZAD de Chancelade en incluant la parcelle E n° 758 (partie de l'étang sur la commune de Charensat) afin d'avoir un droit de regard sur la parcelle. Le vote à bulletin secret demandé par Mme LENOBLE a donné le résultat suivant : 6 pour – 4 contre 2 bulletins blancs – pour accepter l'extension de cette ZAD.

- **Convention eau SIAEP du SIOULET** : Dans le cadre de l'audit sur les modes de gestion du service public de l'eau potable réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Sioulet, il a été mis en avant, par le Cabinet d'Etude ADM CONSEIL, le manque de cadre conventionnel concernant l'existence de dessertes en eau isolée de plusieurs villages sur des communes non membres du SIAEP (village de Puy-Chauvet). Afin de régulariser cette situation, une convention est proposée. Accord à l'unanimité.

- **Salle polyvalente** : Monsieur le Maire lit la convention établie concernant la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations et autres utilisateurs et propose de modifier l'article 13 comme suit :

- * entretien et lavage des appareils de cuisson exclusivement réservé au personnel communal,
- * la cuisine devra être utilisée par des professionnels pour les manifestations à but lucratif et exceptionnellement par les associations sous la responsabilité du Président pour les manifestations caritatives.

D'autre part, Monsieur le Maire propose d'appliquer les nouveaux tarifs de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

SALLE	TARIFS	TARIFS
-------	--------	--------

+ CUISINE	Associations d'intérêt communal et habitants de la commune	Autres utilisateurs
Manifestations Sociale ou Culturelle (sans droit d'entrée, ni vente directe à l'intérieur)	Gratuit	Gratuit
Grande salle	110,00 €	300,00 €
Petite salle	60,00 €	120,00 €
Mariage (3 jours)	200,00 €	300,00 €
Electricité du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre	Montant forfaitaire de 10,00 € par location	
Electricité du 1 Octobre au 30 Juin	Montant forfaitaire de 20,00 € par location	

Vote : 8 pour – 4 contre – 0 abstention

- Organisation réunions du Conseil Municipal : Monsieur le Maire donne lecture des heures du secrétariat, à savoir :

***Mireille** : Lundi, Mardi, Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

***Marie** : Lundi de 8h45 à 12h30 et de 13h00 à 17h30

Jeudi de 8h45 à 12h30 et e 13h00 à 17h15

Vendredi de 13h15 à 17h00

Les secrétaires souhaitent être présentes aux réunions du Conseil Municipal. A voir sur 2018 pour fermeture du secrétariat un après-midi ou deux par semaine afin de pouvoir travailler sur des dossiers urgents.

- Courriers divers :

* Lecture du courrier de Mr Hubert GIRODIAS. Réponse faite le 04/12/2017 concernant l'adduction d'eau de ce village.

* Lecture de la lettre faite à Mr HARTWEG.

* Lecture de la lettre transmise à Monsieur le Préfet suite au courrier envoyé par Mr Olivier JAY concernant le périmètre de protection du captage des Sanciaux. Monsieur le Maire lit la réponse de Mr le Préfet (copie adressée à Mr le Maire de Charensat et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes).

* Les Marchés de Terroir des Combrailles : possibilité de mettre en place un marché Gourmand sur notre commune à partir de 17h avec animation de 18h30 à 20h30. Deux possibilités s'offrent pour l'organisation, soit la commune s'occupe de trouver l'animation et de payer la SACEM, soit de donner un montant de 350 € et l'association s'occupe de tout. Accord à l'unanimité pour demander à l'Association de s'occuper de tout et leur verser 350 €, voir une date pour les vendredis.

- Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part des travaux réalisés ou en cours :

*Pont de chez Vialle réalisé, voirie à réaliser

*Voirie Forestière : chemins de La Gorce et des Bruyères de Troissagnes (en cours)

*Le chemin du captage (en cours)

*Aménagement du Bourg : marquages au sol réalisés, les panneaux seront mis dès réception

*Captages d'eau : pose des clôtures, acquisition des terrains par l'EPF –Smaf (en cours)

*Mme LENOBLE signale que la clôture et les plantations de Mr DEDIT Gaston gênent la visibilité dans le carrefour entre la voie communale qui mène à La Faye et celle qui mène à la Croix-des-Cardères.

*Après avoir sollicité la parole, Mme Nathalie BELLEOUF dit que, à présent que le pont de Chez Vialle a été réparé, l'accès de cet ouvrage est très dangereux : pas d'accotement. Il faudrait remblayer afin de sécuriser ce secteur. Monsieur le Maire et l'assemblée partagent ce point de vue et décident de faire une nouvelle réunion sur le site avec les parties concernées afin de résoudre définitivement ce problème (problème d'écoulement des eaux pluviales et naturelles).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,